

CONDITIONS FINANCIERES

Année 2022-2023

LES FRAIS OBLIGATOIRES

La contribution des familles et cotisations

Pour chaque élève, les familles versent une contribution, qui couvre les frais d'externat non pris en charge par l'Etat, tels que l'amortissement des travaux, l'acquisition de matériel d'équipement pédagogique, scientifique, scolaire et sportif, les dépenses nécessitées par la pastorale et incluant les frais pédagogiques. Les cotisations à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, l'assurance scolaire et l'association sportive sont intégrées dans la contribution des familles.

Les tarifs annuels

- **Pour un élève de maternelle, le montant pour l'année est de 521 €**
- **Pour un élève de CP et CE1, le montant pour l'année est de 532 €**
- **Pour un élève de CE2/CM1/CM2, le montant pour l'année est de 594 €**

Ce montant comprend

- La contribution des familles et les cotisations ;
- L'assurance scolaire minimale

Les réductions annuelles

Réduction accordée pour 3 enfants et plus scolarisés dans l'ECeB. Pour 3 enfants la remise est de 7%, pour 4 enfants 13% et pour 5 enfants et plus 20%.

La remise est accordée sur la contribution des familles et des cotisations uniquement.

LES FRAIS OPTIONNELS

Les frais spécifiques facultatifs

1) La restauration

Deux forfaits vous sont proposés et seront repris directement sur la facture annuelle :

- **La demi-pension : 826 € à l'année pour un élève de maternelle**
- **La demi-pension : 834 € à l'année pour un élève de CP et CE1**
- **La demi-pension : 855 € à l'année pour un élève de CE2/CM1/CM2**
- **La quart-pension : 413 € à l'année (2 jours par semaine fixés à l'année) pour un élève de maternelle**
- **La quart-pension : 417 € à l'année (2 jours par semaine fixés à l'année) pour un élève de CP et CE1**
- **La quart-pension : 427,50 € à l'année (2 jours par semaine fixés à l'année) pour un élève de CE2/CM1/CM2**
- **Le repas occasionnel est au tarif de 6,40 euros, à charger sur le porte-monnaie restauration de votre enfant.**

En cas de voyage scolaire, 3€ par repas seront défalqués de la facture du voyage correspondant à la part alimentaire du repas et une partie de la part personnel.

En cas d'absence justifiée, les repas sont remboursés à partir d'une semaine d'absence.

Le changement de régime est possible et gratuit avant le 9 septembre 2022. Il est aussi possible à chaque vacances moyennant 10 € de frais de dossier.

2) La cotisation APEL

Pour les aînés de chaque famille, l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution (APEL) nous a demandé, afin de simplifier sa collecte de fonds, d'inscrire sur la facture une cotisation annuelle de 18,50 €. Cette cotisation est partiellement restituée au niveau Diocésain, le reste servant au fonctionnement et à l'organisation de débats, rencontres, animations ... au sein de l'établissement.

Cette cotisation est facultative.

3) Etude

Tarifs à l'année

| | |
|---|-------|
| Etude du soir : 3 ou 4 soirs | 262 € |
| Etude du soir : 1 ou 2 soirs | 189 € |
| Garderie du matin : 3 ou 4 matins | 126 € |
| Garderie du matin : 1 ou 2 matins | 88 € |
| Garderie du soir : 3 ou 4 soirs | 178 € |
| Garderie du soir : 1 ou 2 soirs | 126 € |
| Garderie exceptionnelle à charger dans le porte-monnaie garderie par 10 | 30 € |

LES MODES de PAIEMENT

Le paiement peut se faire par prélèvement automatique mensuel, par carte bancaire via Ecole Directe ou par chèque en 3 fois.

Une contribution volontaire de solidarité par l'intermédiaire de l'association ENTR'ED peut nous permettre d'accueillir des jeunes moins favorisés.